



Suite réparation Chauffe-Eau

Par Jaen

Bonjour, nous avons un Chauffe-Eau électrique installé en sous-sol depuis une douzaine d'années. Lorsque nous souhaitions obtenir de l'eau chaude, un peu plus d'un demi sceau froide précédait son arrivée. Il y a environ un an, l'eau chaude parvenait nettement plus vite et... l'eau froide était tiède puis... plus d'eau chaude ! Le plombier qui nous avait installé le système est venu, examen et verdict, cet appareil sous le cumulus était irrécupérable et devait être remplacé ce qui a été fait. L'eau chaude arrive depuis mais, comme il y a un an, aussi rapidement et l'eau froide est tiède ce qui n'est pas de bon augure. J'ai informé ce plombier au début, il m'avait promis qu'il viendrait mais ne le voyant pas, je l'ai relancé durant la 2ème semaine mais toujours pas de visite. Je l'ai rappelé une 3ème fois, promesse mais toujours personne. Il semblerait que l'altération, puis le hors service de ce programmeur ne soit qu'une conséquence, la cause pouvant venir de calcaire dans la tuyauterie c'est une hypothèse, seul ce professionnel pourrait nous dire mais il ne semble pas décidé à revenir pour un examen, que pourrions-nous faire pour le bouger ?? Il peut certes être surbooké mais tout de même et la dernière fois que nous l'avons eu même pas il s'est excusé.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Ce chauffe eau a 12 ans, il n'est plus sous garantie.
Vous pouvez faire intervenir le plombier de votre choix.
Je parie quand même que votre programmeur est HS.
et d'ailleurs à quoi sert-il ?

Par Jaen

Notre Chauffe-Eau n'est évidemment plus sous garantie. Le problème d'eau chaude qui arrivait plus rapidement depuis 1 an environ et de l'eau froide qui était tiède et avait précédé l'impossibilité d'avoir de l'eau chaude avait été réglé par le changement sous ce Chauffe-Eau d'un petit système. Cependant, comme dit, si cet appareil remplacé nous a permis d'avoir de nv de l'eau chaude, elle arrive plus rapidement et l'eau froide est tiède anomalie qui a précédé la mise hors d'état de service du petit appareil qui a été remplacé. Comment donc "obliger" ce plombier à revenir pour expliquer ce dysfonctionnement et apporter une solution satisfaisante ?

Par yapasdequoi

Vous n'avez aucun moyen d'obliger ce plombier à revenir.
Sauf s'il vous a remis les conditions de garantie du dispositif qu'il a installé.

Par Jaen

Ah d'accord.
Je vous remercie.